

## 2. Proposer un apprentissage du français

### 1. Contexte et description

Pour envisager une intégration sociale, culturelle et/ou professionnelle pour les personnes étrangères, l'apprentissage de la langue du pays d'accueil est primordial et constitue un atout. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'un des axes du parcours d'accueil comprend l'apprentissage du français. Cet apprentissage permet la compréhension des codes sociaux, des attitudes, du cadre organisationnel de la ville, des droits et devoirs liés à la citoyenneté. Un cours de français langue étrangère est utile pour les personnes en recherche d'un emploi, d'un logement sur notre territoire mais peut l'être aussi pour toute autre personne souhaitant améliorer la connaissance du français au sein d'un groupe pour tisser de nouveaux liens sociaux, lutter contre l'isolement et permet aussi à certaines mamans d'assurer un meilleur suivi de la scolarité de leurs enfants. Une telle formation se tient au moins deux fois par semaine et idéalement tous les jours à raison de 20 heures par semaine.

### 2. Publics cibles

Personnes adultes âgées entre 18 et 65 ans d'origine étrangère.

### 3. Parties prenantes

- Toute asbl spécialisée en apprentissage du français langue étrangère ou organisme associé, tels les opérateurs d'insertion socioprofessionnelle.
- Le Plan de cohésion sociale qui peut octroyer une aide financière en prenant en charge les frais de fonctionnement de l'activité.
- Les Centres régionaux d'intégration pour leurs compétences liées aux publics cibles, la coordination des plates-formes de français langue étrangère.
- La DG05 du SPW au travers de l'appel à projets « initiatives locales d'intégration ».
- La Bibliothèque communale est un partenaire à privilégier car ce service dispose de nombreux supports didactiques.
- Le service population est le point de contact du public s'établissant sur la commune et constitue donc la première source de diffusion de l'information.
- L'asbl Article 27 permet aux participants de bénéficier d'activités culturelles à moindre coût.

- Divers autres partenaires peuvent être également associés à l'action (EFT, Régie des quartiers, intercommunale, ludothèque, CPAS...).
- Lors de la communication sur l'organisation de la formation, il est nécessaire d'associer les établissements scolaires et les écoles de devoirs.



### 4. Mise en œuvre

Les cours sont donnés pendant la période de l'année scolaire par un(e) formateur (trice) en français langue étrangère dans un local mis à disposition par la commune ou tout autre institution ou partenaire associatif. Il faut utiliser des outils pédagogiques adaptés au niveau d'apprentissage et pragmatiques que les participants pourront s'approprier afin de s'intégrer au mieux. L'utilisation de documents authentiques (issus de la vie quotidienne : enfants, famille, santé, logement...) est à privilégier.

Le cours peut être donné de façon à permettre une appropriation rapide du français en compréhension et expression orale grâce à une méthodologie de communication basée sur la pédagogie du projet. Le travail fourni en formation est rendu visible au travers d'expositions, de publications... Cette approche très pratique vise à favoriser l'intégration des personnes. Des visites pédagogiques sont à prévoir ainsi que des ateliers d'information sur des sujets choisis par les participants. Ce cours peut être combiné avec d'autres formations qui faciliteront d'autant plus l'apprentissage de la langue (cours de cuisine, de couture, formation au permis théorique, des ateliers créatifs...).

La possibilité doit être laissée aux personnes d'intégrer les cours à tout moment de la formation.



Un test de positionnement (basé sur le cadre européen commun de référence pour les langues - CECRL), à l'entrée en formation, peut se combiner avec une évaluation à prévoir en fin de formation. Une attestation non certificative de participation à la formation peut être délivrée.

Une convention est conclue avec l'apprenant si le cours est réalisé dans le cadre du parcours d'accueil.

## 5. Conditions de réussite

- S'assurer de la présence sur le territoire communal d'un large public d'origine étrangère pouvant se rendre facilement au lieu de formation. Un minimum de 25 apprenants serait idéal.
- Mettre en place des services (halte-garderie, bébé-rencontre...) permettant aux mamans de participer.
- Désigner un(e) formateur (trice) en français langue étrangère qui soit pédagogue et ouvert à toute nouvelle initiative. Celui-ci ou celle-ci peut participer à une formation à l'interculturalité dispensée par les centres régionaux d'intégration.
- Permettre une participation des apprenants à la construction de l'apprentissage.
- Concevoir des groupes suivant le degré de connaissance des participants en organisant au préalable et non durant le premier cours un test de niveau pour définir des groupes homogènes.
- Prévoir « un contrat » au candidat-apprenant (en prévision d'un éventuel absentéisme ou abandon ou comportement inadéquat).
- Prévoir un nombre minimum d'heures d'apprentissage suivant un horaire qui puisse satisfaire les

apprenants et une large diffusion de l'information en multipliant les canaux d'information (brochure simplifiée, voire traduite, réseau communautaire) dans les lieux publics (commune, CPAS, associations...) et idéalement faire traduire un exemple-type à apposer en affichette au service population dans des langues très usitées (anglais, espagnol, portugais, swahili, albanais...).

- Mentionner la gratuité de l'activité.
- Organiser une séance d'information pour les participants en leur apportant des explications quant au fonctionnement (éventuellement en présence d'interprètes du Setis). Ceci permettra également aux participants de relayer leurs attentes, objectifs par rapport à l'apprentissage.

## 6. Pratiques exemplatives

Le PCS d'**Andenne** met en œuvre cette action au travers du partenariat établi avec l'asbl l'Envol. Les cours se donnent au sein de la Maison de la Convivialité située à Seilles. La formation se déroule de septembre à juin, les mardis et jeudis, à raison de 9 heures par semaine pour le cours de niveau débutant et de 6 heures pour le cours de niveau intermédiaire.

Le PCS de **Ciney** organise des cours de français langue étrangère au sein de sa Maison Citoyenne. Les cours sont assurés par une équipe de bénévoles qui associe apprentissage de la langue et mise en œuvre pratique au travers d'ateliers (cuisine ou autre). Les apprenants peuvent également s'intégrer au sein des diverses activités développées par la Maison Citoyenne (ateliers couture, récup', bar à soupe...) ou bénéficier des services qui y sont offerts (permanences logement, AIS, centre interculturel...).

